



**Monsieur Mars Di
Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 17 janvier 2018**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de l'étude PISA.

Depuis la première édition qui a eu lieu en 2000, le Luxembourg participe à l'étude PISA de l'OCDE. En raison de sa situation linguistique et migratoire particulière, s'il s'avère difficile de comparer le système scolaire luxembourgeois aux autres pays participants. Or, l'étude PISA est un instrument important qui fournit un état des lieux des performances et capacités des élèves.

L'étude PISA est aussi un programme à long terme qui a pour objectif d'observer le développement d'un système d'éducation dans le temps, et ce aussi bien dans le contexte national que dans le cadre d'une comparaison internationale.

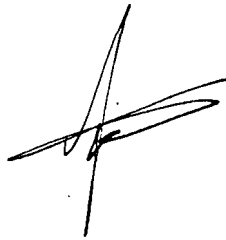
Suite à l'étude PISA 2015, le Ministre de l'Éducation nationale a remis en question la pertinence de la participation du Luxembourg à ce test de l'OCDE. Selon les propos d'un article du *Luxemburger Wort* en date du 23 novembre 2017, le Ministère de l'Éducation nationale aurait annoncé à l'OCDE de ne participer que tous les six ans au test.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, le Ministre peut-il nous fournir une explication sur les raisons de cette décision ?
- Dans le cadre de cette décision, Monsieur le Ministre a-t-il pris en considération le fait que l'étude PISA est une étude cyclique qui met, tous les trois ans, l'accent sur un des trois domaines (sciences, mathématiques ou compréhension de l'écrit) ?
- Dans l'affirmative, pour quelle raison le Ministère a-t-il décidé de ne pas participer, en 2021, au cycle d'enquête portant sur les compétences en mathématiques ?

- De quelle manière le Ministre envisage-t-il comparer à l'avenir le système d'éducation luxembourgeois sur le plan international ?
- L'étude PISA fournit non seulement des informations sur les compétences des élèves, mais également d'importantes informations sur le milieu scolaire et social des élèves ainsi que sur les méthodes d'apprentissage et de travail. Dans la mesure où ces données sont mises à dispositions aux lycées et essentielles au niveau du plan de développement scolaire, comment le Ministre veut-il à l'avenir assurer aux lycées l'accès à de telles données?
- Au niveau du plan national, le Ministère de l'Education national publie à des intervalles réguliers le « Bildungsbericht » pour fournir un aperçu plus détaillé sur le développement et la situation scolaire du pays.
Quand le Ministre envisage-t-il de publier l'édition 2018 du « Bildungsbericht » ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 15 mars 2018



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 3564 de Madame la Députée Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 15 mars 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3564 de Madame la Députée Martine Hansen

Suite à des réflexions internes et des pourparlers avec l'OCDE, j'ai en effet décidé que le Luxembourg ne participera que tous les deux cycles à l'étude PISA. Cette décision se base sur le constat que l'étude ne prend pas assez en compte les spécificités de l'école luxembourgeoise. Il est à noter que depuis la première participation du Luxembourg en 2000, tous les 3 ans, les résultats montrent que les élèves de l'école luxembourgeoise obtiennent des scores légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE, dans les trois domaines de compétences évalués (sciences naturelles, compréhension de l'écrit, mathématiques). Les éditions suivantes n'ont fait que confirmer ce constat, sans vraiment nous livrer de nouveaux éléments. Cependant, je pense que nous ne pouvons pas réellement parler de comparabilité internationale si nous considérons les contextes scolaires nationaux très différents dans lesquels les élèves sont scolarisés. La position du Luxembourg est difficilement interprétable, car c'est un des rares pays à avoir testé ses élèves dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle, le seul à avoir un taux au-delà des 50% d'élèves de 15 ans avec un arrière-fond migratoire et à confronter ses élèves dès le début de leur scolarité à un trilinguisme scolaire particulièrement exigeant.

Par ailleurs, le Luxembourg a milité plusieurs fois, aux côtés d'autres pays, pour allonger la durée du cycle à quatre ou cinq ans, sans avoir été entendu par l'OCDE. En effet, une période de trois ans est bien trop courte pour pouvoir juger convenablement de l'évolution des performances globales d'un système scolaire au niveau national, au regard de politiques éducatives qui s'inscrivent le plus souvent dans la durée. En outre, la durée d'un cycle de trois ans impose un rythme très soutenu qui ne permet de conduire les analyses approfondies qui s'imposeraient : un cycle démarre alors que le précédent n'est pas terminé. À ce titre, des comparaisons à six ans d'intervalle semblent tout à fait adaptées.

S'y ajoute que le Luxembourg a également discuté de la possibilité d'inclure le multilinguisme en tant qu'indicateur PISA. Toutefois, cette option, bien qu'elle ait été proposée au comité directeur de PISA, ne sera pas poursuivie en raison du faible intérêt des autres pays participants.

Tous les trois ans, l'étude PISA met l'accent sur un des trois domaines de compétences : sciences, mathématiques et compréhension de l'écrit. Néanmoins, le passage au numérique du test PISA depuis 2015 permet à l'avenir de dépasser les limitations des comparaisons, liées

à l'alternance de domaines mineurs et de domaines majeurs. En effet, libérés de la contrainte de l'impression de cahiers, les concepteurs ont créé un « design » de rotation des blocs qui permet d'attribuer aux élèves des modules numériques contenant des items des trois domaines.

La décision de ne participer que tous les six ans implique en effet une prolongation du cycle tout en gardant la comparabilité avec les autres pays, comme l'illustre le tableau ci-après. Les pays qui participent à l'étude tous les trois ans se retrouvent avec le même domaine tous les neuf ans, alors que pour le Luxembourg, la même situation se présentera tous les dix-huit ans.

Année	Domaine de compétences	Participation du Luxembourg
2018	Compréhension de l'écrit	oui
2021	Mathématiques	non
2024	Sciences naturelles	oui
2027	Compréhension de l'écrit	non
2030	Mathématiques	oui
2033	Sciences naturelles	non
2036	Compréhension de l'écrit	oui
2039	Mathématiques	non
2042	Sciences naturelles	oui

PISA reste bien évidemment un élément clé de comparaison internationale des résultats de notre système scolaire. Je rappelle que le Luxembourg est aussi engagé dans l'enquête ICILS (International Computer and Information Literacy study) de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) ainsi que dans l'enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children).

À l'avenir, le Luxembourg a l'intention de collaborer avec des pays ou des villes « similaires » (en termes de taille, de milieu socio-économique, d'immigrants, de langues) pour échanger des expériences et partager les meilleures politiques et pratiques.

Au cours des dernières années, le ministère et l'Université du Luxembourg ont développé une véritable expertise nationale dans la mise en place d'instruments de mesure fiables et d'infrastructures nécessaires pour évaluer les performances de l'école luxembourgeoise et identifier les leviers susceptibles d'améliorer la qualité scolaire. Avec le LUCET (Luxembourg Center for Educational Testing), le Luxembourg dispose aujourd'hui d'un institut reconnu au niveau international pour le monitoring du système éducatif moyennant les épreuves standardisées (ÉpStan). Le programme PISA intègre aussi des tests standardisés, mais un cadre conceptuel international y est utilisé pour définir les compétences scolaires, alors que les compétences évaluées par les épreuves standardisées nationales font référence aux socles de compétence et aux standards de l'enseignement au Luxembourg. Cela nous permet d'accompagner les réformes et innovations de manière ciblée et scientifique, d'évaluer les réussites et de prendre des décisions fondées en matière de politique éducative.

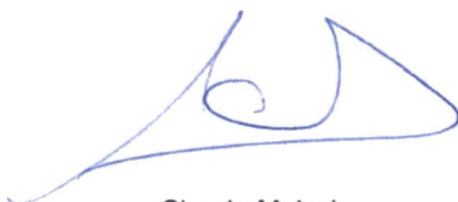
Les épreuves standardisées constituent des instruments de développement et de garantie de la qualité scolaire. Les résultats des élèves sont collectés au début de la 9^e année d'études

pour l'allemand, le français et les mathématiques. Ils sont mis en relation notamment avec des informations sur le climat scolaire et sur le statut socio-économique. Ils transmettent des impulsions pédagogiques permettant d'amorcer des processus d'évolution au sein du lycée et de renforcer la coopération entre enseignants, leur offrent la possibilité de déterminer autrement les critères internes à l'établissement en matière d'évaluation des performances scolaires, et permettent de conseiller les élèves et leurs parents. Les résultats des élèves aux tests de compétence peuvent aider les enseignants et les écoles à déterminer les besoins individuels des élèves respectivement de leur population scolaire. Les directeurs des lycées ont la possibilité de situer les performances de leurs classes en les comparant avec des normes nationales. Les classes peuvent non seulement être comparées avec la moyenne nationale, mais aussi avec un groupe de classes dont le profil en termes de composition scolaire est similaire. Enfin, la comparaison de classes parallèles au sein d'un même lycée permet d'identifier les forces et faiblesses relatives de chacune et d'en analyser les causes.

Les résultats PISA ne sont rendus publics qu'un an plus tard. En revanche, tous les élèves des cycles 2.1, 3.1 et 4.1 de l'école fondamentale ainsi que tous ceux du secondaire en 7^e et V^e/9^e prennent part, chaque automne, aux ÉpStan. Les résultats sont transmis peu après, au cours de la même année scolaire. Par ailleurs, avec les ÉpStan, les résultats des élèves peuvent être comparés d'une année à l'autre, permettant de mettre en évidence les évolutions.

Les ÉpStan sont donc étroitement liées aux spécificités des standards d'enseignement luxembourgeois. Elles font l'inventaire plus fréquemment et de manière plus précise que PISA. Elles englobent les élèves de l'enseignement fondamental et du secondaire et analysent rapidement les résultats à l'échelle des élèves, des classes et des écoles. Comparées à PISA, les ÉpStan sont plus à même d'initier une aide individualisée et un développement de l'enseignement et des écoles.

Le prochain Bildungsbericht sera publié en décembre 2018.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse